

présentation

CAP Constructeur bois :

Conditions d'accès et durée :

Ouvert aux élèves issus d'une classe de 3ème et de SEGPA. 2 année d'études.

Objectifs :

Former des professionnels du bois, capables d'occuper des postes d'employés qualifiés dans les entreprises du secteur du bâtiment : construction, rénovation ou aménagement intérieur ou extérieur.

Métiers :

Le Constructeur bois travaille au sein d'une entreprise de charpente ou de construction bois. Il intervient lors de la construction ou de la réhabilitation de maisons en bois. Selon les chantiers, il travaille de façon autonome ou en équipe.

En atelier, il scie, assemble et traite différentes pièces des ouvrages (charpentes, poutres, bardages, parquets, escaliers...) d'après les relevés et les croquis qu'il a réalisés. Sur le chantier, il pose les structures, les ossatures et installe les menuiseries et les fermetures extérieures.

Il sait choisir les matériaux (bois et dérivés), organiser le chantier (préparation des matériels, mise en sécurité du chantier, tri des déchets...) et les diverses étapes de son travail. Par ailleurs, il est à même d'évaluer et de contrôler la qualité de l'ouvrage qu'il a réalisé.

Poursuite d'études :

L'obtention du C.A.P Constructeur bois ouvre la possibilité de continuer les études vers la classe de 1ère en :

- baccalauréat professionnel Technicien menuisier agenceur
- baccalauréat professionnel Technicien construction bois
- baccalauréat professionnel Technicien de fabrication bois et matériaux associés
- baccalauréat profession TBEE : Technicien du bâtiment études et économie.

Lycée des métiers Martin Nadaud

30 avenue de la
Libération -

87300 Bellac

05 55 68 14 33

www.lyc-nadaud-bellac.ac-limoges.fr

Restauration :

Contact : Corinne
Ruffinoni

ce.0870004g@ac-limoges.fr

Contacter
l'établissement
Hébergement:

formations proposées

CAP Constructeur bois

[Formation temps plein](#) [Formation en apprentissage](#)

logo

© www.metiers-foret-bois.org